



Inscription cantine

Courriel : cantine@ville-malicorne.fr

Tel : 02 43 94 80 09

Fiche explicative

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville ou récupérable en mairie.

Les dossiers complets doivent être déposés le plus rapidement possible soit à la mairie lors des permanences ou à l'adresse courriel : cantine@ville-malicorne.fr

Les permanences seront le samedi 22 juin de 9H00 à 12 H00 et les mercredis 26 juin et 03 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14H00 à 17H00. Les dossiers peuvent aussi être déposés en mairie les lundis, mercredis, jeudi et vendredis de 9H00 à 11H00 et les mardis de 9H00 à 11H00 et de 14H00 à 16H30.

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- La fiche d'inscription soigneusement complétée et signée
- L'accusé d'acceptation du règlement intérieur signé par les parents
- Un document justifiant le droit de garde
- Un justificatif d'assurance responsabilité civile et individuelle accident

TOUT DOSSIER IMCOMPLET AU PREMIER OCTOBRE DONNERA LIEU A UNE MAJORATION DES PRIX DU REPAS DE 10% A COMPTER DE CETTE DATE.

Prix du repas 2019/2020 :

Réguliers (Malicorne, Arthezé, Dureil) : 3.57 €

Réguliers autres communes : 4.16 €

Exceptionnels : 4.70 €

REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE 2019/2020

accusé d'acceptation

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

Responsable légal du ou des enfant(s)

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur du Restaurant Scolaire.

Date : « lu et approuvé » et signature(s) :